



ASSOCIATION SPORTIVE COLLÈGE ROBERT BURON ANNÉE 2023 / 2024



POUR S'INSCRIRE, JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- La présente fiche d'inscription remplie et signée par l'élève ET son représentant légal
 - 40 € de cotisation avec le tshirt de l'AS offert !! ou 30€ pour les élèves licenciés en escalade en 2022 / 2023 (chèque à l'ordre de l'AS du collège BURON ou espèce dans une enveloppe au nom de l'élève et de sa classe)

ATTENTION : LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ DÉBUTERA UNIQUEMENT LORSQUE LE DOSSIER SERA RENDU COMPLET À SON PROFESSEUR D'EPS !!



NOM ET PRÉNOM :

CLASSE :

NÉ(E) LE :



NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :

ACTIVITÉ CHOISIE : **BADMINTON** **ESCALADE** **FUTSAL**

TAILLE DU TSHIRT : **9 / 11 ANS** **12 / 14 ANS** **XS** **S** **M** **L** **XL**

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Tout d'abord, comme lors des cours d'EPS, la pratique de l'A.S. s'effectue en tenue de sport, à savoir un survêtement et des chaussures de sport propres, spécialement prévues pour l'intérieur.

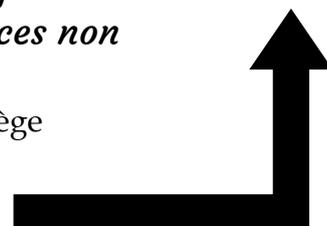
Le respect des partenaires, des adversaires, des arbitres et des enseignants demeure indispensable pour le bon fonctionnement de l'Association Sportive.

Chaque élève doit être ponctuel et prévenir en cas d'absence prévue ou la justifier au prochain entraînement. Au bout de 3 absences non justifiées, l'élève sera exclu définitivement de l'A.S.



Toutes les infos concernant l'A.S. sont sur le site du collège

clgrobertburon.com



Lors des compétitions, l'élève représente son établissement et les enseignants d'EPS qui l'entraînent. Pour cela il se doit de bien se comporter tant sur le terrain de sport que sur les trajets. De plus, les horaires étant modifiées en fonctions des lieux de rencontres et des transports, chaque élève doit se tenir informer auprès du panneau d'information de l'AS situé dans le hall du collège ou sur le site du collège afin de ne pas être en retard. Les bus n'attendent pas !!!!

Enfin, le matériel sportif utilisé à l'A.S. demeure précieux et fragile. Chacun doit se sentir responsable de son rangement, voire de son entretien. Ainsi, le vol ou la dégradation volontaire du matériel entraînera l'exclusion systématique et immédiate de son auteur. De plus, les réparations seront à la charge de la famille concernée.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT, L'ÉLÈVE SERA EXCLU DÉFINITIVEMENT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE SANS REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION !!

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE :



SIGNATURE DES PARENTS :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) autorise :

Mon enfant.....à participer aux activités sportives de l'association sportive du collège BURON, à se rendre seul sur les lieux d'entraînement et à emprunter les transports mis en place (bus, car...) sous la responsabilité d'un professeur.

Le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médicale.

Que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre de sa pratique sportive et que ces images soient publiées sur le tableau d'affichage du collège ou sur le site internet du collège dans un cadre pédagogique.

(* rayer la mention inutile)

Signature précédée de « lu et approuvé » :

ESCALADE : le mercredi de 13h30 à 14h55

BADMINTON : le mercredi de 13h30 à 14h55

FUTSAL : le mercredi de 15h05 à 16h30

PAS DE REPAS PRIS LE MIDI AU COLLÈGE, SAUF LORS DES COMPÉTITIONS !!



**GAGNER C'EST BIEN, MAIS,
A TOUT PRIX, CA CRAINT !!**

